



Combien pour l'entreprise ?

Taille de l'entreprise et dépenses énergétiques	Temps expert par entreprise	Coût de la participation pour l'entreprise
< 50 p - jusqu'à 200 000 € TTC	9 journées	2 250 € HT
< 250 p - jusqu'à 500 000 € TTC	18 journées	4 500 € HT
> 500 000 € TTC	36 journées	9 500 € HT

Les partenaires du programme



Marie-Pierre Cros Tél. : 04 72 44 59 00 marie-pierre.cros@cetim.fr



Francis de Morogues Tél. : 06 75 09 29 13 Francis.de.Morogues@fcba.fr



Fabrice Bosque Tél. : 05 56 07 42 94 f.bosque@iterg.com



Christophe Debard Tél. : 04 72 44 49 63 christophe.debard@cetiat.fr



Nathalie Tesini Tél. : 04 50 98 20 44 n.tesini@ctdec.com



Georges Girerd Tél. : 04 72 85 32 11 girerd@ctif.com



Jean-Louis Pisicchio Tél. : 04 76 15 40 74 jean-louis.pisicchio@webctp.com



Sandra Constant Tél. : 04 78 33 08 61 s.constant@cttn-iren.fr



Audrey Quenard Tél. : 04 76 41 49 49 aquenard@udimec.fr



Le réseau des centres
techniques industriels
martinez@reseau-cti.com



CAP Énergie

Conduite et amélioration de la performance énergétique

Une action en profondeur
pour former et réduire
les consommations
et la facture
des énergies

LE PIRE DES RISQUES EST L'IMMOBILISME. NOUS VOUS AIDONS À RÉDUIRE
VOTRE FACTURE ÉNERGIE, C'EST UNE PRIORITÉ ÉCONOMIQUE !

La contribution des pouvoirs publics au programme CAP Énergie est de 75%, à part égale entre :

Rhône-Alpes Région





La hausse du prix du kWh énergétique est durable :

- les prix de la production, de la fourniture de l'électricité et du gaz, sont libres et soumis à concurrence,
- les prix de l'acheminement (transport, distribution) sont administrés, le calcul des tarifs est publié par décret,
- les taxes peuvent varier !

De combien est-il possible de réduire la facture ?

- En fonction des consommations d'énergies :
 - sur les dérives journalières : - 5 à - 10%,
 - sur les procédés et utilités énergivores : - 10 à - 50%,
 - sur les dépenses des bâtiments : - 5 à - 30%

Quelle politique énergétique dans l'entreprise ?

- Définir les consommations inutiles et les efforts à faire
- Conditionner l'ambiance des bâtiments (éclairage, chauffage, climatisation, ventilation, ...)
- Améliorer l'efficacité énergétique des utilités, des process, des systèmes et composants (séchage, cuisson, polymérisation, lavage, ventilateurs, pompes, moteurs, ...)
- Former un pilote et sensibiliser le personnel
- Échanger avec d'autres industriels

CAP Énergie en Rhône-Alpes :

Pour 35 entreprises manufacturières, particulièrement les PME des secteurs : agro-alimentaire, ameublement, aéronautique et thermique, biens d'équipement et de consommation, bois, corps gras, décolletage, électricité, emballage, fonderie, mécanique, métallurgie, nettoyage, papier, plasturgie, ...

Les étapes de l'action :

- 1 - Évaluer le potentiel d'économie
- 2 - Former un pilote garant des Energies
- 3 - Responsabiliser les acteurs de l'entreprise
- 4 - Quantifier et segmenter les consommations
- 5 - Préconiser des actions rentables
- 6 - Maîtriser les consommations
- 7 - Planifier la réduction annuelle de l'énergie
- 8 - Mesurer les économies réalisées et pérenniser les actions engagées.

- Deux jours de formation interentreprises
- Six forums techniques et économiques
- Un club d'entreprises multisectorielles

